

Mécanisme de financement et stratégie de mobilisation des ressources

L'adoption de la stratégie de mobilisation des ressources pour la réalisation des trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) était un élément clé de l'ensemble des négociations conduites à Nagoya. Elle conditionnait l'adoption d'objectifs ambitieux dans le cadre du plan stratégique à 2020 de la Convention. Sur proposition française, l'UE a pu proposer un processus crédible visant à fixer des cibles chiffrées en 2012, en particulier en matière de financement de la conservation de la biodiversité. En revanche, le volet concernant la mobilisation de financements innovants a été rejeté sur intervention des pays de l'ALBA (Alliance bolivarienne pour les Amériques – Bolivie, Equateur, Venezuela, Cuba notamment -) en plénière finale.

La France a pris des engagements visant à relever substantiellement le financement de la biodiversité (plus de 4 milliards d'euros d'ici 2020).

1 – Contexte : le « paquet global » - de Nairobi à Nagoya

Le manque de financement a souvent été mis en avant comme étant l'une des principales raisons de l'échec dans l'atteinte de l'objectif 2010, notamment par les pays du Sud. Si les ressources pour la conservation ont augmenté sensiblement dans le passé, l'année 2008 a vu un déclin dans l'aide internationale. A l'issue de la 3ème réunion du groupe de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (3ème WGRI de la CDB), tenue à Nairobi en mai dernier, le Brésil, au nom de plusieurs pays « mégadivers », soutenu par de nombreux pays dont le Mexique au nom du GRULAC (groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes) et la Chine, avait conditionné l'adoption du plan stratégique 2011-2012 de la CDB à l'adoption du protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (Protocole APA) ainsi qu'à la prise d'engagements financiers clairs de la part des pays industrialisés.

Les discussions sur la Stratégie de mobilisation des ressources de la CDB ont repris dans le cadre de la 10ème conférence des parties à la CDB (COP10) dans un contexte marqué d'entrée par la forte réaffirmation, par ces pays, de leurs exigences en la matière.

2 – Déroulé des négociations

L'examen du projet de décision préparé par le secrétariat de la CDB (SCDB) sur le **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** a été, contrairement à ce qui était attendu, l'objet d'une discussion longue au cours de laquelle les pays du G77 ont rappelé à chaque occasion la responsabilité historique et les engagements non tenus des pays développés. Le rôle catalytique du FEM n'a pas été jugé performant. Un parallèle a pu être fait avec la lutte contre le changement climatique où la mobilisation des financements s'est accrue plus vite que celle visant le changement climatique et la biodiversité ; les ressources pour la biodiversité décroissant à compter de 2008. A l'issue de longues heures de négociation, un accord a été trouvé sur les orientations à donner au FEM, l'évaluation des besoins en financements ainsi que sur la 4ème évaluation de son efficacité.

Sur le texte de la stratégie de mobilisation des ressources, **la question des indicateurs et objectifs chiffrés** était au centre des discussions : L'Union Européenne (UE) a accepté l'adoption d'indicateurs tout en insistant sur les nécessaires développements méthodologiques complémentaires pour pouvoir les mesurer (en particulier, en matière de part d'Aide Publique au Développement –APD- dédiée à la biodiversité pour laquelle les marqueurs de Rio dans leur état actuel sont insuffisamment précis).



Sur les objectifs chiffrés (X2, 10 ou 100), il est apparu pertinent dans un premier temps d'établir, sur la base des mesures liées aux indicateurs, les états de références nécessaires d'ici à 2012 avant de fixer des objectifs précis. L'UE, consciente de ce problème, a travaillé, sur la base d'une proposition française, à un texte clair et opérationnel définissant un processus limité dans le temps, d'ici à 2012, et l'acceptation de la formulation, à terme, d'objectifs sur les flux financiers dédiés à la biodiversité. Ce texte a été soutenu par le Brésil, et a permis d'aboutir à l'adoption de la stratégie de mobilisation des ressources, et par voie de conséquence, à celle du Plan stratégique 2011-2020.

Les mécanismes de financements innovants, soutenus par les pays du Nord et qui représentent une source potentielle de financement considérable (paiements pour services écosystémiques, Business and Biodiversity Offsets Program, Mécanisme de Développement Vert), **ont été rejetés par le G77** dans son ensemble : ces mécanismes sont perçus comme une tentative des pays du Nord de se soustraire à leurs engagements en matière d'Aide Publique au Développement (APD) alors qu'ils viennent en complément.

Le groupe ALBA, en séance plénière finale a obtenu le rejet du projet de décision concernant ces financements innovants. Il est toutefois toujours fait mention des « financements innovants » dans la partie « indicateurs » de la décision : ce débat ressurgira donc à la COP11.

✓ Les annonces françaises

Jeudi 28 octobre à Nagoya, la France a annoncé, au nom du Président de la République, qu'« **entre 2011 et 2020, la France consacra à la biodiversité plus de 4 milliards d'euros via principalement l'aide publique au développement et les instruments innovants** ».

Pour atteindre cet objectif, d'ici à 2012, les financements français pour la biodiversité dans les pays en développement seront doublés, pour aboutir à une enveloppe de plus de 200 millions d'euros par an.

Dans un deuxième temps, la part de la biodiversité dans l'aide publique au développement sera progressivement portée à 10 % (contre moins de 2 % actuellement) et, à compter de 2014, « les flux financiers [APD, flux privés, ONGs, instruments innovants] pour la biodiversité seront portés à 500 millions d'euros par an ».

Enfin, dans le cadre du protocole APA, la France a soutenu l'initiative africaine consistant à créer un mécanisme multilatéral de financement permettant de soutenir la mise en œuvre de ce protocole. La France y apportera une contribution de 1 million d'euros pour soutenir le mécanisme lorsqu'il sera créé.

✓ Le processus : des travaux méthodologiques importants

Les questionnements méthodologiques liés à la mesure des indicateurs, indispensable pour établir les états de référence liés à des engagements chiffrés en 2012, doivent être traités très rapidement. Ces questions portent surtout sur la mesure des flux financiers consacrés à la biodiversité.

A l'heure actuelle, celle-ci est effectuée à l'aune des **marqueurs de Rio**. Ceux-ci, élaborés dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD-OCDE) visent à classer les projets d'aide en trois catégories (projets intéressant à titre principal, intéressant partiellement ou n'intéressant pas du tout la biodiversité) et manquent beaucoup de précision. Pour améliorer la mesure de ces flux (que prend-t-on en compte et à quelle hauteur), il est proposé de **mettre en place un groupe de travail à l'échelle communautaire**, qui pourrait transmettre des contributions de qualité au Secrétariat de la CDB pour adoption à la COP11.

Il faut également pouvoir convaincre de **l'intérêt des financements innovants** : il s'agit probablement de la source potentielle de fonds la plus importante, et leur prise en compte est indispensable si l'on souhaite pouvoir tenir les engagements pris et faire valoir une possible augmentation des flux financiers dédiés à la biodiversité. A ce titre, il est également essentiel que les contrats de désendettement et de développement orientent les financements, chaque fois que possible, vers la conservation de la biodiversité.